



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de AMBUTRIX

ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AU PREMIER ADJOINT N° AM 34/2026

Le Maire d'Ambutrix,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 constatant l'élection de Mme BROUSSE Hélène en qualité de 1^{ère} adjointe au Maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service des finances communales, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions à Mme BROUSSE Hélène, adjointe au Maire à compter du 22 mars 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 22 mars 2026, une délégation permanente est donnée à Mme BROUSSE Hélène pour intervenir dans le domaine des affaires financières afin d'assurer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions financières :

- *Comptabilité (Bons de commande, Devis, Mandats de paiement, Titres de recettes, Bordereaux, écritures d'ordre ou annulative)*
- *Préparation du budget et du compte financier unique*
- *Décisions modificatives ou virements de crédits*
- *Traitement et réponse aux courriers ou mails relatifs aux finances*
- *Etablissement de certificats administratifs en lien avec les finances*

ARTICLE 2 : La signature par Mme BROUSSE Hélène des pièces et actes suivants devra être précédée de la mention « par délégation du Maire » :

- *Mandats de paiement, Titres de recettes, Bordereaux, écritures d'ordre ou annulative*
- *Bon de commande, devis*
- *Actes et tout document d'ordre budgétaire*
- *Décisions modificatives ou virement de crédits*
- *Tous documents, courriers administratifs relatifs aux finances et à la comptabilité de la commune.*

ARTICLE 3 :

Copie du présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture de Belley ainsi qu'au comptable du service de gestion comptable de Montluel.

Notifié à l'intéressée le : 7 avril 2026

Signature :

Fait à AMBUTRIX, le 22 mars 2026

Le Maire,

Dominique DELOFFRE

